



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.760

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF AUX FLORALIES - OPÉRATION DE TRAVAUX

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



05.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Constructions Neuves
Direction Travaux Spéciaux

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF AUX FLORALIES - OPÉRATION DE TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville souhaite se doter de locaux supplémentaires pour accueillir les associations aixoises.

En décembre 2009, le bâtiment anciennement occupé par le “ Western Club ” aux Floralias a subi des travaux pour être divisé en 2 locaux distincts. Ce bâtiment de 333 m² possède maintenant une partie principale de 274 m² et une salle de 59 m².

Un projet de construction d'un bâtiment de 157 m² est prévu accolé à cette dernière salle pour offrir ainsi à terme une surface totale de 216 m².

En fonction de la politique associative de la ville, ce nouveau local pourra être mis à disposition d'une association qui correspondra aux critères souhaités.

Le montant de travaux est estimé à 215 000 € h.t, et le montant total d'opération à 333 000 € t.t.c.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la Direction des Travaux Spéciaux de la Ville d'Aix en Provence.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération.

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée

2010.760 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF AUX FLORALIES - OPÉRATION DE TRAVAUX

Présents et représentés	: 52
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Fiche opérationnelle

Intitulé : Agrandissement d'un bâtiment associatif aux Floralties

Date ou période de la réalisation : 2010-2011

Demande de création inscrite au Conseil Municipal de : juillet 2010

Désignation de la dépense	Montant € HT	Procédure
---------------------------	--------------	-----------

➤ **Services avant programmation**

- Relevé géomètre	3 000	Marché à bon de commande existant
- Etudes géotechniques	3 500	Marché existant (Marché P 9006)
Sous-total	6 500 €	

➤ **Fournitures et services pour la réalisation de l'opération**

- Bureau de contrôle	6 000	Marché existant (Marché P 9007)
- CSPS	2 000	Marché existant (Marché A 7042)
- Reprographie	3 000	Petit lot < 20 % (art 27 CMP procédure) < 20 000 € h.t.
- Panneaux d'informations	8 000	Marché existant (Marché A 6022)
- Images de synthèses 3 dimensions	2 500	Marché existant (Marché A 9067)
Sous total pour les services	21 500 €	

➤ **Travaux pour la réalisation de l'opération**

- Travaux (construction modulaire de 157 m ² environ)	215 000	Marché à procédure adaptée
- Travaux annexes (raccordements, branchements, aménagements extérieurs,...)	25 000	Marchés à bons de commandes existants
Sous total pour les travaux	240 000,00 €	

➤ **Pour information**

- insertion légale	10 000 €	Pas de mise en concurrence
--------------------	-----------------	----------------------------

➤ **Montant total de l'opération prévisionnel :**

278 000 € h.t.
Soit 332 488 € t.t.c.
Arrondi à 333 000 € t.t.c.

Les montants mentionnés sont donnés à **titre prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans le cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.